

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

Saint-Ursanne, le 14 avril 2020

Evaluation du danger d'incendie de forêt dans le Canton du Jura

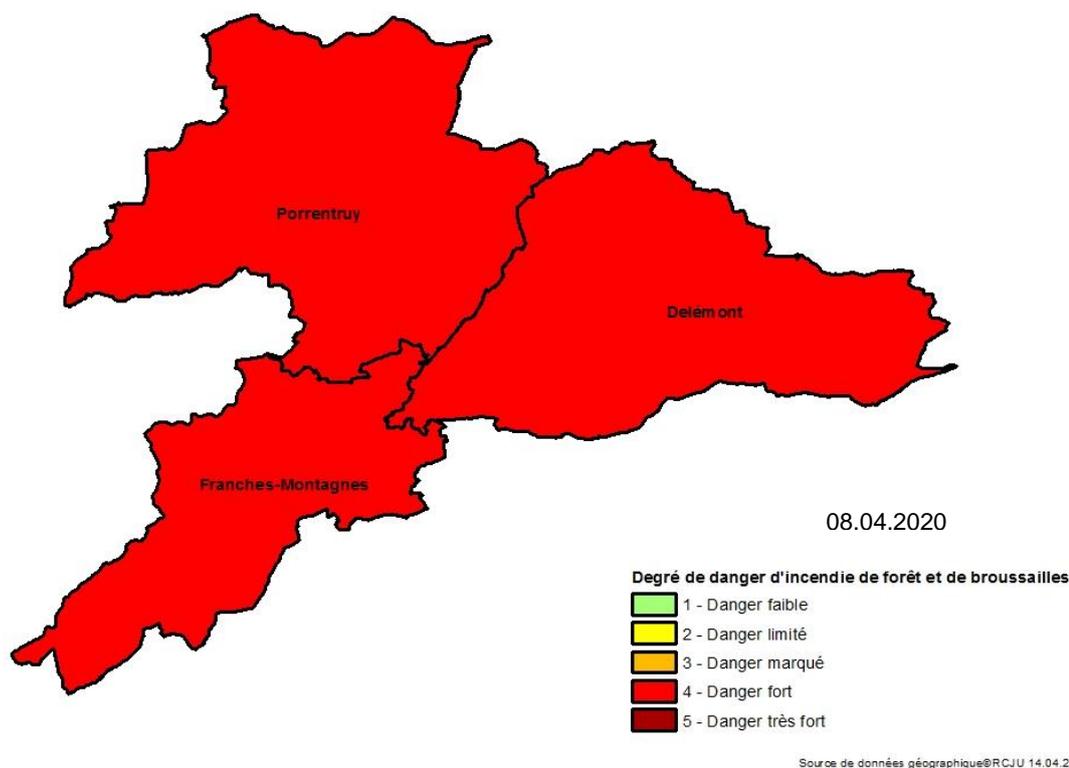


Figure 1 : situation de danger dans le Canton du Jura

1. Degré de danger

Dans toutes les régions du canton du Jura, il existe un danger d'incendie de forêt et de broussailles de niveau 4 « fort ».

Le danger local d'incendie de forêt peut être différent du danger général d'incendie de forêt, notamment dans les versants exposés au Sud-Est jusqu'au Sud-Ouest. En cas de vent et / ou aux endroits présentant une part importante de végétation sèche ou avec peu de développement de végétation verte, le danger d'incendie de forêt et de broussailles peut être localement plus élevé.

2. Description du danger

Dans les régions présentant un degré de danger « fort » d'incendie de forêt et de broussailles, des incendies de forêt et de sol peuvent se déclarer très facilement. En cas d'incendie de forêt, l'intensité du feu est forte et sa propagation rapide en raison de la disponibilité en bons combustibles. Le sol peut brûler en profondeur et les flammes peuvent atteindre des hauteurs importantes. Le feu peut couvrir dans le sol.

Des feux de couronnes sont possibles dans les peuplements de conifères (notamment pour de petits arbres) ainsi que dans les versants en pente. C'est particulièrement le cas pour les peuplements comportant des arbres déjà partiellement secs ou secs en raison des sécheresses de 2018 et 2019. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer, en particulier dans les peuplements de conifères.

! Attention, il faut s'attendre à un comportement du feu dangereux notamment dans les peuplements de conifères dans les versants pentus. En cas de rafales, la propagation du feu est rapide !

Le tableau 1 montre les indices calculés par station météo et région de danger ainsi que les niveaux de danger d'incendie déterminés dans le canton du Jura.

District	Station	FFMC	DMC	DC	FWI	Käse	Degré
Delémont	Delémont	92	54	82	17	3243	4 - fort
Franches-Montagnes	La Chaux-de-Fonds	90	45	67	18	2709	4 - fort
Ajoie	Fahy	91	47	75	18	2916	4 - fort

Les indices indiqués dans le tableau du jour et ils peuvent varier dans les jours qui viennent.

3. Situation générale

La semaine écoulée a été chaude pour la saison, ensoleillée et avec très peu de précipitations. Les températures journalières se sont élevées en-dessus de 20° C et ne retombaient plus sous le 0° C durant la nuit. L'humidité de l'air était basse, elle tombait durant la journée en-dessous de 30%. Dans la nuit de lundi à mardi, pour la première fois de la saison, l'humidité atmosphérique n'a pas pu remonter significativement et est resté en-dessous de 70% de manière générale. De trop faibles précipitations isolées ont pu être observées sur la fin du week-end de Pâques, sauf en Ajoie.

La litière forestière est généralement très sèche. Les couches supérieures du sol le deviennent également. La végétation au sol et la pousse des feuilles n'a actuellement pas encore d'effet ignifuge.

4. Evolution et tendance

Mardi 14 avril, la température est plus fraîche en raison de la bise. Les températures de la nuit de mardi à mercredi devraient s'abaisser aux alentours du 0° C.

Les prochains jours devraient être ensoleillé et sec. Les températures nocturnes devraient être plus élevées que dans la nuit de mardi à mercredi. Le vendredi de faibles précipitations sont possibles localement, mais leur importance actuellement prévue n'est pas suffisante afin d'abaisser le degré de danger d'incendie de forêt.

Les prévisions météorologiques au-delà du week-end sont incertaines. Il n'est en tout cas pas prévu de précipitations importantes et les températures saisonnières élevées devraient se maintenir. En conséquence, le danger risque d'augmenter encore.

5. Information sur les bulletins d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt de la semaine prochaine

Le prochain bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt est prévu pour jeudi 16 avril 2020, mais si le danger devait varier de manière inattendue, d'autres bulletins sont possibles.

6. Mesure prise par les autorités

Interdiction de faire du feu en forêt, en pâturage boisé ou à proximité (jusqu'à 200m des lisières).

7. Remarque générale

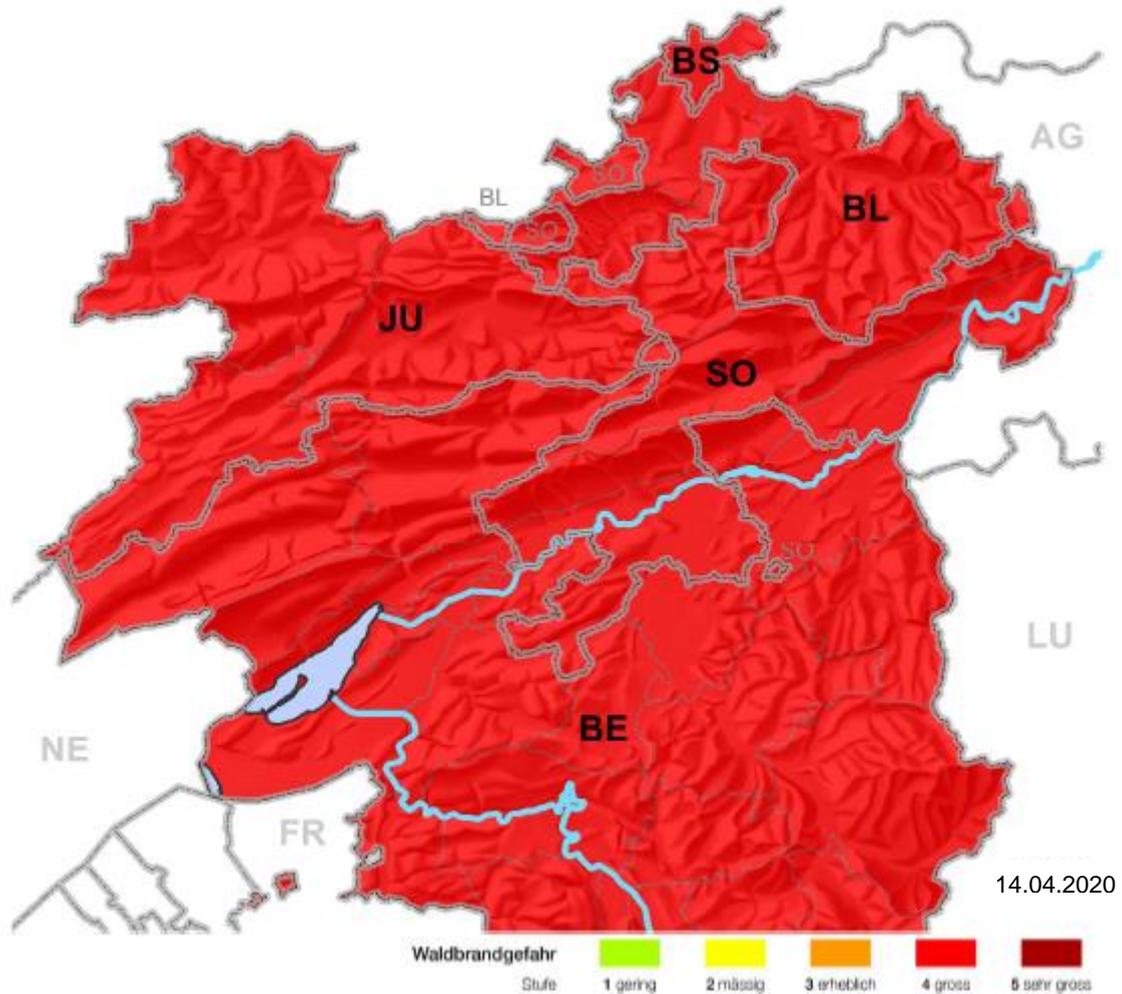


Figure 2 : situation de danger dans la région de collaboration JU-BE-BS/BL-SO

Le présent bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est destiné à l'information interne des autorités travaillant à la prévention, la gestion et l'intervention en cas d'incendie de forêt ou de broussailles. En règle générale, les évaluations sont réalisées chaque semaine le jeudi, et plus fréquemment au besoin.

La figure 2 est produite afin d'adopter des mesures les plus uniformes possibles entre cantons partenaires et n'est produite que si l'une des régions atteint le degré de danger 3 – marqué.